

COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 2025-004

Séance du 17 février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAROCHE-PRES-FEYT s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CHEVALIER.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 10 février 2025.

Vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BARRIER Pascal – M. CHEVALIER Pierre – Mme GATHIER Nicole - M. MASSIAS Aurélien - M. LOURADOUR Vincent – Mme THOMAS Alexandra.

Absent : M. THOMAS Patrice

A été nommé secrétaire : M. Pascal BARRIER

Objet : REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC - ORANGE

2025-01-04

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les redevances des années 2023, 2024 et 2025 sont répartis comme suit :

Patrimoine 2023 :

Domaine public routier communal	Surface occupée	Prix au ml ou m ²	Montant à percevoir
Artères aériennes	4.408 ml	62.60 €	275.94 €
Artères souterraines	1.310 ml	46.95 €	61.50 €
Emprise au sol	0.000 ml	31.30 €	00.00 €
TOTAL			337.44 €

Date de transmission de l'acte: 25/02/2025
Date de réception de l'AR: 25/02/2025
019-211910807-20250104-DE

A G E D I

Patrimoine 2024 :

Domaine public routier communal	Surface occupée	Prix au ml ou m ²	Montant à percevoir
Artères aériennes	4.408 ml	64.36 €	283.70 €
Artères souterraines	1.310 ml	48.27€	63.23 €
Emprise au sol	0.000 ml	32.18 €	00.00 €
TOTAL			346.93 €

Patrimoine 2025 :

Domaine public routier communal	Surface occupée	Prix au ml ou m ²	Montant à percevoir
Artères aériennes	4.408 ml	64.87 €	285.95 €
Artères souterraines	1.310 ml	48.65 €	63.73 €
Emprise au sol	0.000 ml	32.44 €	00.00 €
TOTAL			349.68 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant un titre de recettes.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

A LAROCHE-PRES-FEYT, le 17 février 2025.

Le Maire,

Pierre CHEVALIER

Date de transmission de l'acte: 25/02/2025
Date de réception de l'AR: 25/02/2025
019-211910807-20250104-DE
A G E D I